

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2018

DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 477)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Abad, Mme Valentin, M. Ferrara, M. Hetzel, M. Pradié, M. Cattin, Mme Bonnivard, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, M. Perrut, M. Le Fur, M. Brun, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Genevard, M. Bony, M. Masson, M. Descoeur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. de la Verpillière, M. Rémi Delatte, M. Bazin et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – À titre expérimental et pour une durée maximale de trois ans, les médecins généralistes installant leur cabinet libéral dans les zones de désertification médicale définies par arrêté ministériel, bénéficient d'un abattement total sur le bénéfice imposable.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France des territoires, riche de sa diversité, ne doit pas être la grande délaissée de la République.

Si la métropolisation a permis à la France de conserver son rang international, elle a accentué les fractures et les inégalités internes. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, 51 % des Français vivent dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ce chiffre est éloquent : il traduit la nécessité de trouver un modèle complémentaire et alternatif à celui des métropoles qui est celui de la France des territoires ;

La fracture médicale est une réalité pour un nombre croissant de Français. Le manque de médecins dans de nombreuses communes françaises résulte d'un recrutement trop restreint et d'une concentration dans les zones les plus riches. Entre 2007 et 2016, le nombre de généralistes en France a diminué de 8,7 %. Plus de trois millions de personnes peinent désormais à trouver un médecin traitant.

Le nombre de médecins qui vont partir à la retraite dans les prochaines années conduit à encore plus de disparité. Ce phénomène est accentué par une grande disparité entre les départements : si on dénombre 798 médecins pour 100 000 habitants à Paris, ils ne sont que 180 pour 100 000 habitants dans l'Eure.

La prise en compte des spécificités de la France des territoires et le renforcement de la solidarité nationale en leur faveur passe nécessairement par une réponse efficace au phénomène de désertification médicale.

Pour remédier à la situation, il est proposé d'encourager l'installation des médecins généralistes dans les zones de désertification médicale.